

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 5 JUILLET 2023 – Délibération n°068

L'an deux mil vingt trois et le cinq juillet à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
21	29	24

Date de la convocation
05/07/2023

Date d'affichage de la convocation
28/06/2023

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

Présents : - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - LAURAIN Damien – LAYRAL Rémi - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - MURET Yvain - ROZIERE Régine – SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle

Absents : ALMIRE Yvan - RAGOT Annie - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pv à Mélanie BRUNET)- FABRE Emilie - LABRO Isabelle - FOS Mariana(pv à Régine ROZIERE) - JARROUSSE Caroline (pv à Clémence ANGLADE)

Objet

DECISION MODIFICATIVE N° 1

BUDGET DU LOTISSEMENT LE RANQ

Monsieur le Maire propose de réajuster le budget lotissement Le Ranq afin de tenir compte de l'augmentation du taux d'intérêt de l'emprunt.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier le budget du lotissement du Ranq comme suit :

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT	
Section de fonctionnement – Dépenses			
Chapitre 66	Article 66111	Intérêts des emprunts	5 000.00 €
Chapitre 043	Article 608	Frais accessoires	5 000.00 €
Chapitre 042	Article 71355	Variation des stocks de terrains aménagés	5 000.00 €
Section de fonctionnement – recettes			
Chapitre 043	Article 796	Transfert de charges financières	5 000.00 €
Chapitre 75	Article 75822	Prise en charge du déficit annexe à caractère administratif par le budget annexe	5 000.00 €
Chapitre 042	Article 71355	Variation des stocks de terrains aménagés	5 000.00 €
Section d'investissement – Dépenses			
Chapitre 040	Article 3555	Terrains aménagés	5 000.00 €
Section d'investissement- Recettes			
Chapitre 040	Article 3555	Terrains aménagés	5 000.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS

